

Xme ANNEE

1894



1 NOVEMBRE

No. 11



Revue du Tiers-Ordre
ET DE LA
Terre - Sainte

Etude sur le Tiers-Ordre de S. François

Le Tiers-Ordre de Saint François et la Franc-Maçonnerie.

LE TIERS-ORDRE DOIT ATTIRER LES HOMMES
A LA PRATIQUE DES VERTUS CHRÉTIENNES.

N IANT le péché original, la franc-maçonnerie enseigne que la nature humaine est parfaite, que toutes ses tendances sont excellentes et qu'il n'y a rien de mieux que de les suivre. Aux paroles elle ajoute les faits : confortable de la vie, théâtres, romans, presse légère, productions pornographiques, il n'est rien que la franc-maçonnerie n'invente et ne propage avec une activité extraordinaire pour faire trouver à l'homme son paradis dans l'ivresse des sens.

Remarquons qu'à l'encontre de la revendication des droits de l'homme, la franc-maçonnerie fait valoir despotiquement les siens